

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/1959 modifié)

N° RA25-0055

Valable 5 ans à compter du 10 décembre 2024

Matériau présenté par :
CTN
Sénia 604
2 rue du Puits Dixme
94310 ORLY
FRANCE

Marque commerciale : COTON GRATTE

Description sommaire :

Tissu 100 % coton ignifugé par foulardage, gratté sur une face.

Epaisseur nominale : environ 1 mm.

Masse surfacique nominale : 140 à 165 g/m².

Coloris : divers.

Nature de l'essai :
Essai au brûleur électrique
Vieillessement en chambre climatique

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (article non lavable, article non régénérable, pour usage intérieur exclusivement).

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-24-40442 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 07 mars 2025

**La Référente Technique
Etudes et Essais Feu**

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

Trame procès-verbal rev06